

-République Française-

2025112701

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 27 novembre 2025 à 18h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. JOLY, M. MERCIER, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme FERREIRA (à Mme PERICHON), M. PISSOCHET (à Mme MARTINET SCHIRCH), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : Mme IMBERT ;

Objet : Fusion des écoles maternelles de Varennes-sur-Allier

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation ;

VU l'avis favorable des services de l'Éducation Nationale ;

CONSIDERANT que la commune compte deux écoles maternelles, les 2 érables et les 4 vents ; que chaque école est composée d'une directrice, d'une enseignante et de deux ATSEM ;

CONSIDERANT les départs à la retraite en 2026 de Madame la Directrice de l'école maternelle des 4 vents ainsi que de l'enseignante de la même école ;

CONSIDERANT qu'actuellement, l'école des 4 vents est sous occupée et possède deux salles de classe vides ; que l'Éducation Nationale a invité la commune à statuer sur la fusion des deux écoles maternelles qui comptent en tout 4 classes ;

CONSIDERANT que cette fusion permettra à l'Éducation nationale de rationaliser les effectifs en étant plus souple en cas d'absence et à la commune, les couts des locaux ;

CONSIDERANT que cette fusion serait idéalement prévue pour la rentrée scolaire 2026 au sein de l'école des 4 vents ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de la fusion des deux écoles maternelles de varennnes sur allier ;

Décider que cette fusion aura lieu après validation et accord de l'Education nationale.

Le 3/12/2024

Le Maire,

Roger LITAUDON

